

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

FINANCES

Versement d'une subvention
à l'AAPPMA de Camon

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, M. PIOT, Mme LELIEVRE, M. SENECHAL, M. CARDON, M. TORCHY, Mme LEGRAND, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- Mme NOISELIET, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- Mme SILVESTRE, excusée
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

DELIBERATION N°7

OBJET : FINANCES – Versement d’une subvention à l’AAPPMA de Camon.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Camon du 9 avril 2024 approuvant le budget principal 2024 et les subventions versées aux associations,

Considérant le besoin de soutien de l’Association Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Camon pour mener à bien des projets de travaux d’entretien de berges sur le territoire de Camon,

Considérant la volonté municipale de soutenir cette association qui œuvre pour le respect de la nature et la préservation de la biodiversité,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d’un montant de 600,00 € à la Fédération Départementale de la Pêche de la Somme.

ARTICLE 2 : Les crédits seront imputés à l’article 65748 du budget principal 2024.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l’exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 1^{er} juillet 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

